



INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE

Afin d'éviter les perturbations éventuelles dans le déroulement des paiements, la Direction Générale de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les retraités burkinabè et gabonais qu'ils doivent déposer leurs pièces justificatives d'existence dans les lieux habituels de paiement du **1er Octobre au 31 Décembre 2022**

POUR LES RETRAITES :

- Certificat de vie
- Certificat de vie et/ou de scolarité des enfants

POUR LES CONJOINTS SURVIVANTS :

- Certificat de vie
- Certificat de vie et/ou de scolarité des enfants
- Certificat de non remariage

POUR LES RENTIERS :

- Certificat de vie

La direction Générale sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Contact : (+ 223) 20 22 59 17

LA DIRECTION



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



INPS.Mali



@INPS_Mali